

SCHEMA DE DOSSIER

APPEL A PROJET ATC/CdC 2020

Accueil cyclo-touristique



Le présent schéma de dossier est à renseigner intégralement sans oublis et sans mentions renvoyant à des documents fournis par le pétitionnaire

Cadre réservé à l'ATC

Dossier déposé et enregistré le :

Date de la lettre d'intention : /

Date de l'AR de dossier complet : /

Date limite de dépôt du dossier : 31/05/2020

Obligations et attestation du porteur de projet :

Pour les entreprises et organismes ayant une activité dans un secteur concurrentiel, liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union Européenne... (ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, ...) obtenues durant les 3 dernières années avec origine, objet, montant (ou état néant).

Cet état est nécessaire à la vérification de la règle européenne dite « de minimis »*.

	Origine de l'aide	Dénomination et objet de l'aide	Montant
Aides obtenues durant les 3 dernières années
dont aides fiscales
Aides sollicitées pour le projet
Autres (le cas échéant)
TOTAL		

Je soussigné,, agissant en qualité de représentant légal de....., ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet décrit en annexe.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et dans ses annexes.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-après.

J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations afférentes si l'aide m'est attribuée.

Date :

Cachet et signature :

* La règle « de minimis » fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises. Elle prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides publiques diverses (subventions, avance remboursable, aides fiscales, ...) sur une période de 3 exercices fiscaux qui est calculée de manière glissante : la période doit comprendre l'exercice fiscal en cours ainsi que les deux exercices fiscaux précédents.

ANNEXES

A joindre impérativement au dossier de demande de subvention

Annexe n° 1 : Présentation générale

- A. Identification du dossier
- B. Descriptif du projet
- C. Plan de financement prévisionnel du projet
- D. Impacts attendus du projet
 - Emploi
 - Prise en compte de l'environnement

Annexe n°2 : Liste des pièces à joindre au dossier (*indispensable à l'instruction du dossier*)

Annexe n°3 : Rappel des principes de l'appel à projet

ANNEXE n°1 Présentation générale

A - IDENTIFICATION DU DOSSIER

Intitulé de l'opération :

.....

Période prévisionnelle d'exécution de l'opération : du |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
au |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

B - DESCRIPTIF DU PROJET

Localisation :

.....
.....
.....

Objectif(s) recherché(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Dimension économique et viabilité du projet

.....
.....
.....
.....

Descriptif des investissements

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Communication

.....
.....
.....
.....
.....

C - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	Montant TTC		Montant	%
			Aides publiques		
Etude			CdC	
Investissement-Equipement	ATC	
			Commune	
Fonctionnement :			Groupement de communes	
- salaires et charges	Autre :		
- frais de structures	
- location	
- amortissements matériels			
Conseil			
Communication			
Divers	Autofinancement		
			Fonds propres	
			Emprunt	
TOTAL			TOTAL		

D. Impacts attendus du projet

Emploi

Nombre d'emplois directs créés :
(emplois nouveaux créés du fait de l'opération soutenue)

Nombre d'emplois maintenus :
(emplois maintenus du fait de l'opération soutenue)

NB : Exprimer les emplois en équivalent plein temps annuel (1 mi-temps = 0,5 emploi ; 1 emploi sur 8 mois = 0,66 emploi → $8/12 = 0,66$)

Prise en compte de l'environnement

Votre projet comporte-t-il des labels ou normes de préservation de l'environnement ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

Votre opération a-t-elle fait l'objet d'une analyse d'impact sur le développement durable, prenant en compte les impacts environnementaux ?

Oui Non

Avez-vous pris d'autres dispositions relatives à l'environnement dans le montage et la réalisation de votre projet ?

Oui Non

Si oui, quelles dimensions ont-été prises en compte ?

Préservation des ressources naturelles (gestion de l'eau, amélioration des connaissances sur la situation des ressources ...)

Préservation des espaces naturels et de la biodiversité (diffusion de connaissances, valorisation ou protection des espaces)

Réduction des pollutions (tri et recyclage des déchets, des rejets des installations ou activités)

Réduction des risques naturels et technologiques (action de prévention, d'information, de sensibilisation)

Intégration paysagère harmonieuse avec l'environnement immédiat

Autres :

ANNEXE n°2 Liste des pièces à joindre au dossier

	Aide > 23 000 €	Aide < 23 000 €
Entreprises		
▪ Bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices (liasse fiscale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Extrait RCS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Statuts de la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collectivités et établissements publics		
▪ Statuts des EPCI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Comptes administratifs des 3 dernières années	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pièces relatives à l'estimation du besoin à minima	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour toutes les demandes		
▪ Lettre de demande de financement émanant du demandeur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Copie des décisions d'aides publiques ou lettres d'intention des co-financeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Attestation de non récupération de la TVA s'il y a lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ RIB ou RIP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Dossier de synthèse (note stratégique et les fiches actions)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Estimatifs, devis datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis permettant d'apprécier le montant de la dépense interne et externe. <i>(Un tableau récapitulatif des devis et des postes de dépenses est nécessaire.)</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Plan de situation, plan de masse, plan de coupe, plans d'aménagement de la plate-forme technique et de la zone de stationnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Etat des autorisations préalables requises par la réglementation : autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, d'aménager ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ A joindre au moment du solde : déclaration d'achèvement et de conformité des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaire à l'instruction du dossier en fonction de la nature de l'opération et des dépenses présentées.

ANNEXE n°3 RAPPEL DES PRINCIPES DE L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projets « Accueil cyclo-touristique » a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance en Corse, notamment sur les itinéraires en cours de développement :

- Grande Traversée de la Corse à vélo (GT20).
- Itinéraire transfrontalier INTENSE.
- Itinéraire PADDUC Plaine Orientale.

Afin d'optimiser les retombées économiques de la filière vélo, il est nécessaire de déployer des services proposés par des opérateurs touristiques le long des principaux itinéraires.

Bénéficiaires.

- Les hébergeurs (campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, ...)
- Les loueurs de vélos et réparateurs de cycles
- Les sites de visites et de loisirs
- Les offices de tourisme

Nature des opérations subventionnables.

Les projets d'investissements présentés dans le cadre de cet appel à projet devront s'appuyer sur :

- Une amélioration de l'accueil des clientèles cyclo-touristiques au sein des structures d'hébergement et de restauration
- Une amélioration de l'accueil des clientèles cyclo-touristiques au sein des sites de visite ou de loisirs ainsi qu'au sein des offices de tourisme
- Une amélioration de l'accueil et des prestations proposées par les loueurs de vélos et les réparateurs de cycles

Critères d'éligibilité.

1. Localisation de la structure

La structure devra impérativement être située dans un faisceau de cinq kilomètres par rapport aux tracés ciblés par cet appel à projet.

2. Respect des normes de classement

Les hébergements touristiques doivent être classés selon les normes propres à chaque catégorie.

3. Dimension économique et viabilité du projet

La création ou le maintien d'emplois, le développement prévisionnel du chiffre d'affaire, seront autant d'éléments étudiés dans l'analyse du projet et la détermination du soutien de la Collectivité, au même titre que les conditions de viabilité technique, économique et financière du projet.

4. Le montage financier

Le budget, la qualité du plan de financement ainsi que la solidité financière du maître d'ouvrage seront évalués. Le montage financier devra tenir compte des maxima légaux d'aides publiques pouvant être accordées à des entreprises, associations ou collectivités locales.

5. La communication

L'analyse des projets portera également sur les propositions d'amélioration de la communication du bénéficiaire à destination des clientèles cyclo-touristiques.

Dépenses éligibles

- Structures d'hébergement et de restauration :
 - Stationnements,
 - Abris-vélos sécurisés de plain-pied et à moins de 300 m de l'hébergement,
 - Espaces d'entretien avec mise à disposition d'un kit de réparation complet pour les petites avaries et d'un équipement nécessaire pour le nettoyage des vélos avec un point d'eau,
 - Système de recharge de VAE universelle prenant en compte les principaux fournisseurs de batteries.
- Sites de visite ou de loisirs, offices de tourisme :
 - Parcs de stationnement pour vélos, pour un minimum de 5 vélos (de type arceaux et non râteliers à vélos ou pinces-roues qui sont des systèmes désuets et inefficaces)
 - Abris-vélos sécurisés,
 - Points d'eau potables réservés aux cyclistes,
 - Consignes à bagages réservées aux cyclistes,
 - Système de recharge de VAE universelle prenant en compte les principaux fournisseurs de batteries.
- Loueurs de vélos (possédant 20 vélos minimum) et réparateurs de cycles :
 - Consignes à bagages réservées aux cyclistes,

- Remorques professionnelles de transport de vélos,
- Espace d'accueil.

De manière générale, tout investissement concourant à la qualité du service rendu aux cyclotouristes ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre :

- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du projet,
- Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'intégration paysagère du projet.

Modalités financières d'intervention

6.1 Porteurs de projets publics

Taux maximum d'intervention 80%

Plancher d'investissement de 5 000 €

Montant d'investissement plafonné à 40 000€ HT

6.2 Porteurs de projets privés

Taux maximum d'intervention 50%

Plancher d'investissement de 5 000 €

Montant d'investissement plafonné à 40 000€ HT

Calendrier

Les travaux ne devront pas avoir débutées à la date du dépôt de dossier de demande d'aide.

Les travaux devront-êtré achevés avant le 31 décembre 2021.

COMPLETUDE DU SCHEMA DE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Une demande de subvention ne peut être présentée pour individualisation au Bureau de l'ATC tant que le dossier n'a pas été déclaré complet par le service instructeur qui en accuse réception auprès du demandeur. En cas de dossier incomplet, les pièces manquantes seront demandées par courrier au pétitionnaire qui est tenu de les fournir **dans un délai qui ne pourra excéder deux mois.**

Tout dossier de candidature incomplet ou postérieur à la date de clôture de l'appel à projets sera déclaré irrecevable.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier complet doit être déposé auprès de :

Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse
17 Boulevard du Roi Jérôme - BP 19
20181 AJACCIO Cedex 01

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'Agence du Tourisme de la Corse au contact suivant :

Olivier Leonetti - 04 95 51 77 83 - oleonetti@ctc-atc.com